



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2017-301 a été adopté par le conseil de la MRC le 10 novembre 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 16 novembre 2021.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

(signé)
Johanne Gaouette